



Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon



COMPTE-RENDU Comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure

Le 18 janvier 2019 à Viens (84)

Ordre du jour

1. Etat d'avancement de la Charte Forestière de Territoire Luberon-Lure
2. Axes stratégiques de la Charte Forestière
3. Présentation du Projet FORCES par François LEFEVRE (INRA)
4. Discussion autour des pistes d'action pour la programmation 2019-2023
5. Divers

Introduction

Le Comité de pilotage de la Charte Forestière a été ouvert par un discours d'accueil de Mireille DUMESTE, maire de Viens (84), suivi de quelques mots de Jean-Pierre PEYRON, Président du Comité de Pilotage de la Charte Forestière.

Liste des présents

Organisme	NOM	Prénom
CCHPB, ASL du Tréboux	PELLISSIER	Claude
CCPFML	BERGER	André
CCPFML	NARCY	Thomas
ADCCFF 84	BANCHEREAU	Vanessa
ASL des Ogres de Roussillon	DANSET	Denis
ASL Laye-Lauzon	JOURDAN	Roger
ASL Laye-Lauzon	MOUTTE	Christine
CERPAM	BEYLIER	Bénédicte
COFOR	LOPEZ	Julien
COFOR, mairie de Viens	PEYRON	Jean-Pierre
Coopérative Provence Forêt	DAST	Christophe
CRPF-PACA	LOUDUN	Camille
DDT 04	CHAMPON	Philippe
DDT 84	EYCHENIE	Jessy
DRAAF PACA	TETEFORT	Nathalie

Organisme	NOM	Prénom
FDC 84	SAVELLI	Christel
INRA	LEFEVRE	François
Mairie de Volx	DAUMAS	Philippe
ONCFS 04	FAURE	Emmanuel
ONF 04	PEYROTTI	Gérard
ONF 84	GUYOT	Jérôme
PNRL - CFT	SALVAUDON	Aline
PNRL - CFT	STOUFF	Camille
Région, Saint Etienne les Orgues, COFOR 04	SPADIA	Nicole
UNIPER	MARTINEZ	Gilles

1 Etat d'avancement de la Charte Forestière

Après un bref rappel du cadre légal de la création des chartes forestières depuis 2001, de l'historique de la Charte Forestière de Territoire Luberon-Lure (CFT) et sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, l'état d'avancement de la Charte Forestière a été présenté au Comité de Pilotage (cf. présentation jointe).

Pour la suite du processus, il a été rappelé que l'animation de la CFT est aujourd'hui assurée par le PNRL, au travers d'une convention d'animation qui lie le PNRL et le CRPF-PACA jusque fin août 2019, l'objectif étant **l'élaboration et la validation d'un programme d'actions concerté** avec l'ensemble des membres et partenaires du Comité de Pilotage. Pour atteindre cet objectif, l'animatrice de la CFT organisera des **rencontres bilatérales** au cours du premier semestre 2019 puis un **Comité de Pilotage pour la validation du programme durant l'été**.

Il a été rappelé que les fiches présentant les résultats du diagnostic et les principales actions de la CFT sont disponibles sur le site du PNRL : <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieux-naturels-et-biodiversite/la-charte-forestiere-luberon-lure/quest-charte-forestiere/>

Un rapide aperçu du volet CFT du Système d'Information Territorial (SIT) a également été présenté (affichage du contour des communes, ASL, peuplements, ...) :

http://sit.pnrpaca.org/pnrl_charte_forestiere_publique/index.html

2 Présentation des axes stratégiques de la Charte Forestière et discussion autour des pistes d'action

Les quatre axes stratégiques de la Charte Forestière ont ensuite été présentés au Comité de Pilotage :

- Mise en œuvre et pérennisation de la politique forestière territoriale ;
- Gestion concertée et protection du patrimoine forestier ;
- Valorisation locale des produits forestiers ;
- Sensibilisation des acteurs et usagers de la forêt.

Pour chaque axe, un temps d'échanges a été respecté afin de discuter des pistes d'actions pour la programmation 2019-2023, également présentées en détail sous format papier. **La liste des actions prévues pour chacun des axes stratégiques et tenant compte des corrections apportées en séance est jointe à ce compte-rendu** (cf. documents joints).

AXE 0 – mise en œuvre et pérennisation de la politique forestière territoriale

Cet axe visant à pérenniser la CFT s'appuie sur des actions :

- D'animation des instances de concertation (comités de pilotage, rencontres bilatérales, ...)
- De renforcement et formalisation des partenariats entre acteurs de la CFT, et notamment la signature de conventions entre le PNRL et l'ONF, le CRPF et les COFOR ;
- De recherche de financements pour l'animation de la CFT, comme par exemple au travers du projet FORCES de l'INRA ;
- De suivi-évaluation, nécessitant la définition d'indicateurs de suivi.

Des pistes de financement ont été proposées par le Comité de pilotage : mécénat et collectivités.

La présentation a été suivie de la présentation par François LEFEVRE (INRA) du **projet FORCES**, en cours de montage sur financements H2020 (voir la présentation jointe).

Certains participants ont fait part de leurs inquiétudes quant à la précarité des financements, à la traduction des principes du projet sur le terrain, aux implications pour les propriétaires forestiers et aux conséquences de l'intégration d'une politique territoriale dans un projet européen. Il a été rappelé que le projet n'imposerait pas un changement radical des pratiques sur le terrain ou une dépossession des propriétaires forestiers mais qu'il permettrait d'avoir une vision de la politique forestière au prisme de l'action climatique.

Au vu des inquiétudes exprimées et du manque de précisions dû à l'état d'avancement du projet FORCES, il a été proposé d'approfondir le sujet en réunions bilatérales.

Le Comité de Pilotage a validé le principe de participation au projet FORCES.

Dans le cadre des actions d'adaptation aux changements climatiques, Camille LOUDUN a rapidement présenté à l'assemblée le **projet MEDForFUTUR**, qui a pour objectif de dynamiser l'adaptation de la gestion aux changements climatiques en proposant des sylvicultures innovantes adaptées au contexte méditerranéen. Il s'agit de tester des plantations, sous couvert des peuplements sur pied, d'essences qui soient plus adaptées aux changements climatiques. Des enrichissements ont déjà été réalisés sur des parcelles de référence par les propriétaires, notamment sur l'ASL de Laye-Lauzon. Le projet MEDForFUTUR sera présenté plus en détail lors du prochain Comité de Pilotage.

2.1 AXE I – Gestion concertée et protection du patrimoine forestier

Regroupement des propriétaires forestiers et le renforcement de l'animation locale

Les projets actuels de création d'associations de propriétaires forestiers privés ont été présentés aux participants. Deux projets sont en cours : la **création d'une Association Syndicale Autorisée sur les communes de Rustrel, Gignac et Caseneuve** (périmètre du site classé), et la **création d'une association dont le statut reste à définir sur la commune de Cheval-Blanc**. L'extension possible de l'ASL de Grambois a aussi été évoquée.

A propos de la difficulté de faire adhérer les propriétaires, Denis DANSET, Président de l'ASL des Ocres, a précisé que l'ASL venait de s'agrandir (140 ha supplémentaires). En effet, après des travaux réussis et des efforts de communication, de nouveaux propriétaires ont souhaité adhérer et un avenant au Plan Simple de Gestion a pu être déposé au CRPF-PACA.

Camille LOUDUN a ajouté que pour le CRPF-PACA, la suite de l'animation des ASL consisterait à les appuyer dans leur demande de **labellisation en GIEFF**, et leur suivi par un gestionnaire. Nathalie TETEFORT de La DRAAF a apporté quelques précisions quant au contenu et exigences des dossiers de demandes de GIEFF.

En termes de renforcement de l'animation locale, une **réunion de démonstration** a été organisée à Roussillon en présence de l'ASL des Ocres, et a permis de rassembler et mieux informer les propriétaires du Site classé du Colorado Provençal (projet d'ASA sur les communes de Rustrel, Gignac et Caseneuve). Une autre réunion, en présence des présidents des ASL de la Réserve de Biosphère est prévue au printemps à La Rochegiron. Celle-ci devrait permettre de renforcer les liens entre ASL existantes, partager les expériences et faire émerger d'éventuels projets communs.

En forêt publique, Jérôme GUYOT a précisé que les retards dans le **renouvellement des plans d'aménagement** étaient dus à un manque de personnel, mais que les aménagistes des Alpes de Haute-Provence devraient venir renforcer l'équipe du Vaucluse en 2019.

Claude PELLISSIER s'est interrogé sur la marche à suivre dans le cas de l'ASL du Tréboux où une propriétaire membre de l'ASL a fait don de ses parcelles à la commune. Jessy EYCHENIE (DDT) a informé le Comité de Pilotage qu'un **Plan d'Action National d'Aménagement** était en cours d'élaboration et devrait permettre de préciser les modalités de gestion des parcelles à intégrer au régime forestier. Dans le cas de l'ASL du Tréboux, il faut discuter directement avec les gestionnaires.

Sur la thématique de réaménagement du foncier, une **convention entre l'URACOFOR et la SAFER** a été signée récemment. Elle vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de maîtrise du foncier et devrait permettre de mieux informer les communes sur leurs droits et leviers d'action.

Pour l'action de soutien aux partenariats public/privé, un chantier pilote a été proposé sur la commune de Cucuron par Jérôme GUYOT (ONF). Le territoire de COTELUB a également été identifié comme lieu de partenariat public/privé, pour le dépressage dans des pinèdes.

Protection du patrimoine naturel et de la diversité biologique

Le Comité de Pilotage n'a pas émis de remarques particulières concernant les actions prévues :

- Maintien d'une trame de vieux bois ;
- Réalisation de diagnostics environnementaux par le PNRL ;
- Mise à jour régulière du SIT ;
- Intégration des vieilles forêts dans la trame verte et bleue ;
- Concertation avec l'ONF sur la gestion des réserves biologiques.

Préservation du patrimoine culturel et paysager

- Développement de la sylviculture irrégulière ;
- Formations à destination des élus, gestionnaires et techniciens (ONF, CRPF, bureaux d'études), à l'occasion de chantiers pilotes
- Suivi de l'Opération Grand Site (CCPAL) ;
- Suivi des projets de réhabilitation post-incendies par le PNRL et l'ONF (dans les limites de l'incendie de 2017 sur la commune de Mirabeau).

Soutien aux activités sylvo-pastorales

Les actions prévues en faveur du sylvo-pastoralisme sont les suivantes :

- Réalisation de diagnostics pastoraux et annexion aux Plans Simple de Gestion (PSG) ;
- Travaux de réouverture des milieux ;
- Formation des forestiers, propriétaires et sensibilisation des acteurs et usagers (objectif de conciliation des différents usages).

Les participants ont soulevé le problème de la définition et des itinéraires techniques du sylvo-pastoralisme et Philippe CHAMPON a rappelé l'organisation par la DDT d'un **groupe de travail à ce sujet**

à **Dignes les Bains le 22/01/2019**. Pour le financement des travaux, la DDT a rappelé les possibilités offertes par les **compensations au titre du défrichement**.

Il a été proposé d'organiser une réunion CERPAM-PNRL-DDT afin de préciser les critères des mesures compensatoires et étudier les possibilités au titre du défrichement.

Jean-Pierre PEYRON a souligné l'importance d'associer la DFCI avec le sylvo-pastoralisme.

2.2 AXE II – valorisation locale des produits forestiers

Les actions de l'Axe II concernent principalement le développement de la filière bois-énergie, de la filière bois d'œuvre pour les essences locales et la promotion des produits forestiers auprès des acteurs publiques.

Bois énergie

Les actions à développer pour la filière locale bois-énergie dans le cadre de la CFT sont les suivantes :

- Réalisation d'une étude ressource (à définir) ;
- L'organisation des contrats d'approvisionnement groupés par les COFOR, le PNRL ne pouvant plus s'en charger ;
- La sensibilisation des acteurs, et notamment les communes, à l'utilisation de chaudières ;
- La mise en œuvre de la convention avec UNIPER, devant permettre de financer des actions de la CFT et des chantiers pilote.

Une question sur la possibilité d'organiser l'approvisionnement local en bois-bûche au format AMAP a été posée mais le réseau des AMAP étant déjà existant, la proposition n'a pas été retenue dans le cadre de la CFT.

Bois d'œuvre

Les principales actions pour cet axe sont les suivantes:

- Soutien aux entreprises de transformation nécessitant un équipement supplémentaire pour la transformation des essences locales en bois d'œuvre ;
- Poursuite des chantiers de dépressage du pin d'Alep ;
- Réalisation de chantiers pilote dans les peuplements de chênes ;
- Promotion des produits forestiers, à travers des démarches de certification : Bois des Alpes, PEFC.

Nathalie TETEFORT de la DRAAF a rappelé qu'une fiche action du PRFB était dédiée à la valorisation des cèdres.

La Coopérative Provence Forêt a informé le Comité de ses essais ponctuels de valorisation du mélèze. L'intégration à la CFT et le développement de cette piste d'action pourront discutés plus en détail lors d'une réunion bilatérale.

2.3 AXE III – Sensibilisation des acteurs et usagers de la forêt

Les actions prévues à l'Axe III sont:

- La réalisation d'un porter à connaissance communal accompagné de formations territorialisées, devant permette aux communes de disposer de l'information nécessaire concernant leurs forêts, qu'elles soient publiques ou privées ;
- La formation d'étudiants sur le dispositif du martéloscope de Ménerbes ;
- L'aménagement de nouveaux sites pour l'accueil du public (garrigue de Mérindol) ;

- La mise à jour régulière du SIT ;
- Le déploiement de la garde forestière régionale sur les zones particulièrement sensibles au feu et fréquentées en été.

L'organisation d'une fête de la forêt n'a pas été retenue du fait de la charge de travail que son organisation représente. La tenue d'un stand « forêt » a été jugée plus pertinente, à condition qu'elle soit accolée à des événements centrés sur les produits de consommation, qui attirerait a priori plus de visiteurs.

Denis DANSET, Président de l'ASL des Ogres de Roussillon a souligné les importants efforts de communication réalisés par l'ASL et de leur impact notoire (communication sur le débardage à cheval, intervention dans des écoles, ...).

2.4 Divers

Nathalie TETEFORT (DRAAF) a rappelé la démarche du Programme Régional de la Forêt et du Bois (plus d'informations sur le site de la DRAAF : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>) et le découpage de la Région en fiches massif (dont Luberon-Lure), l'objectif étant d'identifier les leviers pour dynamiser l'exploitation forestière.

Des contributions de la CFT à l'identification des enjeux sur le territoire Luberon-Lure ont été transmises à la DRAAF par l'animatrice de la CFT, et reprennent les résultats du diagnostic réalisé par Alcina et le CRPF en 2015, ainsi que les rapports 2018 du Département de la Santé des Forêts (DSF) pour les Départements 13 et 84.